

FORMATION MÉDICALE CONTINUE APPEL AUX ASSOCIATIONS ET SOCIÉTÉS SCIENTIFIQUES

Le décret définissant les critères de la Formation Médicale Continue (FMC), obligatoire pour l'ensemble de notre profession, vient d'être publié.

La Société Française d'Ophtalmologie adhérente à la Fédération des Spécialités Médicales (FSM), qui rassemble les Sociétés Scientifiques des spécialités reconnues par le Conseil de l'Ordre des Médecins, participe actuellement à l'évaluation et à la mise en place de ces critères.

La reconnaissance de représentativité par les tutelles impose aux associations professionnelles ayant un nombre limité d'adhérents de se regrouper au sein d'une Fédération.

La Société Française d'Ophtalmologie lance un dernier appel aux associations et aux sociétés scientifiques, relevant du domaine de l'ophtalmologie, qu'elle pourrait parrainer le cas échéant pour être reconnue dans le cadre de la FMC.

Il est demandé aux responsables des associations qui le souhaitent d'adresser rapidement, avant le 1^{er} juin 2004, au Siège de la SFO leur raison sociale, leurs statuts, ainsi que leur nombre d'adhérents et les manifestations qu'elles organisent.

La SFO transmettra, dès qu'elle en aura connaissance, aux associations et aux sociétés scientifiques leurs manifestations officiellement reconnues dans le cadre de la FMC.